

Arrêté portant sur l'arrêté d'ouverture du registre d'inscription relatif au Diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES)

Session 2024

Le recteur de l'académie de Dijon,
par délégation de la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté

- Vu** le décret n°2018-733 et n°2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social ;
- Vu** le décret n°2019-1554 et n°2019-1558 du 30 décembre 2019 relatif aux attributions des recteurs de région académique et des recteurs d'académie ;
- Vu** l'arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II ;
- Vu** l'arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social et portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'Etat d'assistant de service social, au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé ;
- Vu** Arrêté du 31 juillet 2020 portant définition de mesures transitoires pour l'entrée dans des formations conduisant à un diplôme du travail social au grade de licence et modifiant l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social, au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé et au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale ;
- Vu** Arrêté du 9 août 2022 portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'Etat conduisant au diplôme d'Etat d'assistant de service social, au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé et au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale ;
- Vu** Arrêté du 23 mai 2023 portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'Etat d'assistant de service social, au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé, au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Une session d'examen en vue de l'obtention du diplôme d'État d'éducateur spécialisé sera ouverte dans l'académie de Dijon au titre de l'année scolaire 2024.

ARTICLE 2 : Les inscriptions aux épreuves seront ouvertes du **vendredi 1^{er} décembre 2023 à 9 h 00** au **vendredi 12 janvier 2024 à 12 h 00**, et s'effectueront par internet à l'adresse suivante : <https://extranet.ac-dijon.fr/diplome>
La confirmation d'inscription ainsi que les pièces justificatives demandées seront envoyées aux centres de formation au plus tard le **mardi 16 janvier 2024, le cachet de la poste faisant foi**.
Tout dossier non transmis dans les délais impartis entraînera la radiation du candidat ou de la candidate de la liste des personnes autorisées à se présenter à l'examen.

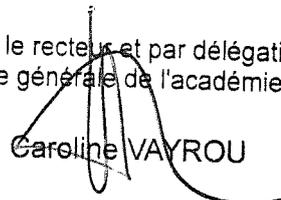
ARTICLE 3 : L'établissement de formation devra adresser au rectorat de Dijon :

- au plus tard le **mardi 14 mai 2024, cachet de la Poste faisant foi** le Mémoire de Pratique Professionnelle (MPP), pour chaque candidat ou candidate en **un exemplaire** avec la déclaration sur l'honneur de non plagiat, et une clé USB comportant une copie du MPP de chaque candidat;
- au plus tard le **lundi 17 juin 2024**, le livret de formation dûment complété accompagné des pièces relatives aux épreuves organisées en cours de formation et des écrits relatifs aux stages ainsi que les notes des autres DC.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 27/11/2023

Pour le recteur et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie de Dijon,


Caroline VAYROU